TERRE D'UNION / FILIERE CEREALES CHARTE ETHIQUE

cette Charte s'adresse à tous ceux qui participent à ou sont intéressés par les activités de l'association **Terre d'Union** (développement des amaps sur le bassin annécien) et les projets qu'elle soutient, dont la filière « du grain à l'assiette », consistant à mettre en place une filière économique locale complète, de la production de céréales anciennes cultivées biologiquement à la mise à disposition de consommateurs de pains et autres produits de boulangerie bio par les circuits courts.

Elle concrétise un engagement pour des valeurs et des objectifs communs et constitue le lien qui unit tous les acteurs de projets, qu'ils soient sympathisants, adhérents ou acteurs (économiques, associatifs, thérapeutes...).

Les membres de Terre d'Union font le choix de - et invitent leurs partenaires à se rassembler pour la création et l'organisation d'activités autour de l'alimentation en partageant les principes fondamentaux et les valeurs suivants :

- Préservation des écosystèmes naturels et assurance que nos actions et décisions sont en accord avec la nature,
- Maintien et développement de la biodiversité,
- Incitation et valorisation des alternatives à la pratique trop répandue de recherche de la maximisation des profits et des richesses individuels,
- Promotion du bien commun autour des valeurs de respect, d'entraide, de coopération,
- Recherche du plaisir à (se) faire du bien

Ces principes et valeurs de base se déclinent dans les objectifs écologiques, économiques, sociaux et dans notre mode de gestion des projets tels que décrits ci-dessous.

TERRE D'UNION / FILIERE CEREALES CHARTE ETHIQUE

Objectifs écologiques

- 1. Assurer la bonne qualité gustative, nutritive et sanitaire des aliments produits, de la terre à l'assiette.
- 2. Promouvoir des démarches écologiques qui :
 - privilégient les productions et transformations locales, en assurant une minimisation de l'impact des transports et plus globalement de la consommation d'énergies non renouvelables ;
 - préservent les ressources en eau ;
 - favorisent la biodiversité, particulièrement par l'utilisation de semences anciennes adaptées aux terroirs et par des modes de production biologiques.
 - entretiennent et maintiennent la diversité des paysages agricoles
- 3. Encourager la création d'un « écosystème » où agriculteurs, transformateurs, et consommateurs sont en synergie, expérimentent des (distributeurs) démarches évolutives et novatrices et développent des transferts de compétences et de connaissances qui confortent les objectifs écologiques cités.

CHARTE ETHIQUE

Objectifs économiques

Croire en -et favoriser- des alternatives au système trop répandu d'accumulation capitaliste basé sur la maximisation des profits et des richesses.

En ce sens, les démarches engagées visent à :

- 1. *Promouvoir* des relations économiques s'inscrivant dans le respect de l'équité et de la transparence entre tous les acteurs.
- 2. *Privilégier* et renforcer les circuits courts, passant si possible par la contractualisation des échanges entre les acteurs.
- 3. *Permettre à* chaque acteur d'un projet de vivre correctement de son activité avec des conditions de vie et de travail décentes liées à leur rémunération, leur rythme de travail, leur repos, les conditions d'hygiène et de sécurité.
- 4. *Encourager* les activités agricoles, artisanales et commerciales à taille humaine, pour viser à leur pérennisation et leur éventuelle transmission.
- 5. Favoriser la conversion progressive et réaliste des acteurs économiques vers des productions biologiques et les semences anciennes, inciter et soutenir l'installation de nouveaux producteurs et transformateurs engagés dans cette démarche.

CHARTE ETHIQUE

Objectifs sociaux

- 1. *Permettre à chacun* de se sentir valorisé dans ses actions quotidiennes, de vivre correctement de son activité et de s'épanouir dans ses projets.
- 2. *Permettre à tous* d'accéder à une alimentation saine, nutritive, gustative et au juste prix.
- 3. Favoriser le lien social entre producteurs et consommateurs, entre villes et campagnes.
- 4. Encourager la solidarité et la confiance entre tous les acteurs des projets.
- 5. *Promouvoir*, entre les acteurs des projets et auprès du public, la transmission des connaissances liées à aux savoir-faire artisanaux, aux variétés anciennes, aux métiers et techniques de production respectueuses du vivant et de l'humain.
- 6. Reconnecter l'humain à la Terre, au travail manuel et au temps présent, par des projets capables de favoriser les démarches d'insertion et thérapeutiques.
- 7. *Maintenir*, faire connaître et éventuellement permettre la remise en activité d'éléments du patrimoine architectural ou culturel local.

TERRE D'UNION / FILIERE CEREALES CHARTE ETHIQUE

Modes de gestion des projets et actions

- 1. Chaque intervenant s'engage à reconnaître les principes et objectifs énoncés dans cette charte et chercher à les mettre en œuvre.
- 2. Tout intervenant est encouragé, tout en gardant en tête l'intérêt collectif, à :
 - participer activement à la co-construction des projets, être force de proposition et manifester un point de vue constructif;
 - s'inscrire dans les actions respectant ces principes et valeurs, en les adaptant s'il le souhaite à ses besoins, ses capacités et son projet;
 - faire connaître les valeurs et principes de cette charte auprès d'autres acteurs (économiques, associatifs, institutionnels);
 - chercher à développer des partenariats avec ces acteurs.
- 3. Dans un souci de co-construction, les décisions engageant l'association sont prises:
 - 1° par consensus,
 - 2° par consentement,
 - 3° par vote.
- 4. Chacun peut quitter l'association ou un projet à tout moment, dans respect des engagements pris avec les autres acteurs et est invité à exprimer les raisons de ce départ.
- 5. L'association vise à offrir un cadre permettant à chacun de prendre plaisir à mener ces actions de co-construction, dans un état d'esprit constant de convivialité, de respect et de bienveillance.